



Clichy, 29 septembre 2010

Communiqué de presse

Alors que les deux assemblées vont bientôt débattre des conditions du développement du marché du livre numérique en France, le **Syndicat des distributeurs de loisirs culturels (SDLC)** tient à saluer l'implication sur ce dossier de parlementaires qui ont toujours affirmé un soutien sans équivoque à la filière du livre.

Dans cette perspective, le SDLC souhaite réaffirmer son attachement à **deux principes** qui doivent fonder la structuration de ce marché récent :

- Il s'agit en premier lieu de l'adoption d'un mécanisme de **prix unique** pour la vente de fichiers de livres dématérialisés. Les enseignes du SDLC ont la conviction qu'il est nécessaire au livre numérique de bénéficier d'un environnement réglementaire qui favorise la diversité de l'offre et la concurrence par la qualité. Il est donc tout aussi nécessaire de s'attaquer à la concurrence inégale dont les professionnels de la librairie souffrent de la part d'opérateurs non établis sur leur territoire et qui ciblent sa population sans participer pleinement au développement de la filière.

- En second lieu, il s'agit de l'adoption d'une **TVA à taux réduit** pour la vente de livres numériques. Le livre numérique est un nouveau marché, il est donc nécessaire qu'il bénéficie d'un taux de TVA réduit pour attirer le consommateur vers les offres en ligne. Un tel dispositif serait neutre sur les recettes fiscales puisque le marché est à peine naissant et qu'il ne génère encore aucune réelle recette.

* * *

Le SDLC est composé de **Virgin Stores, FNAC, Starter, Cultura, Le Furet du Nord et Decitre.**

Contact presse :

Olivier Hugon-Nicolas
01.55.90.86.69
olivier.hugonnicolas@sdlc.fr